

**SEANCE du : 12 septembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le douze septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 6 septembre 2022.

**ETAIENT PRESENTS**

Anne-Marie BARBIER	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Philippe ROBIN
Philippe BARON	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Thierry BAUDOUIN	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Bérangère BAZANTAY	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAUDEAU
Hélène BROSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Bruno BODIN	Pascal GABILY	Pierre MORIN	
Pierre BUREAU	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS	
Sandra CAILTON	Marie JARRY	Alain ROBIN	

**POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES**

Anita BRIFFE à Pierre MORIN	Jamel CHENIOUR à Thierry BAUDOUIN	Stéphanie FILLON à Véronique VILLEMONTAIX
Florence BAZZOLI		

**Secrétaire de séance :** Etienne HUCAULT, assisté des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.  
**Assistait également :** Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services

**Fixation des tarifs de l'électricité autoconsommée**

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il existe une délibération du 20 mai 2019 qui fixe le tarif de facturation de la régie énergie renouvelable à la Commune de Bressuire pour les équipements photovoltaïques dont la production est autoconsommée.

La Commune de Bressuire rembourse au budget régie énergie, l'électricité autoconsommée par les bâtiments communaux.

Le conseil d'exploitation de la régie énergie avait en 2019 opté pour une tarification au tarif réglementé du kwh, ce tarif étant moins élevé que le tarif de revente.

Le coût du tarif réglementé ayant augmenté il convient de fixer des nouveaux tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Salle des sports de Beaulieu**

Proposition nouveau tarif (ex-jaune) : **0.0974 € le kwh**  
(tarif 2019 0.0478 € / tarif de revente à Seolis pour mémoire 0.1336 € le kwh)

**La Broglie à Breuil-Chaussée**

Proposition nouveau tarif (ex-bleu) : **0.1740 € le kwh**  
(tarif 2019 0.0908 € / tarif de revente à Seolis pour mémoire 0.1338 € le kwh)

**Ancienne école Jules Ferry**

Proposition nouveau tarif (ex-bleu) : **0.1740 € le kwh**  
(tarif 2019 0.0908 € / tarif de revente à Seolis pour mémoire 0.1252 € le kwh)

**CTM (bâtiment voirie et espaces verts)**

Proposition nouveau tarif (ex-jaune) : **0.0974 € le kwh**

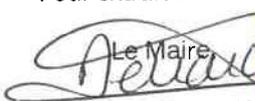
Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20220921-DG\_DEL\_2022\_167-DE  
Date de télétransmission : 21/09/2022  
Date de réception préfecture : 21/09/2022

(tarif 2019 0.0478 € / tarif de revente à Seolis pour mémoire 0.1275 € le kwh)

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :**

- **D'ADOPTER** les tarifs de vente de l'électricité autoconsommée applicable à compter du 01 janvier 2022  
Bâtiments en ex-tarif bleu : 0.1740 € le kwh  
Bâtiments en ex-tarif jaune : 0.0974 € le kwh
- **D'APPLIQUER** ce tarif sur les productions autoconsommées de 2022 et des années suivantes.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme

Le Maire  
  
Emmanuelle MENARD

